



Guide de paie

Dernière mise à jour : 3 avril 2026

1. Ce qui est payé

Vos vols

Chaque vol est compté minute par minute. C'est la base de votre paie.

+5 minutes de préparation

Vous recevez 5 minutes supplémentaires chaque jour pour préparer le simulateur. Ce bonus est compté une seule fois par jour.

+5 minutes entre chaque vol

Entre chaque vol, 5 minutes sont ajoutées à votre paie pour vous laisser le temps de bien accompagner vos clients tout en leur donnant la meilleure expérience.

Minimum 3 heures par jour

Si vous travaillez un jour donné, vous êtes garanti d'être payé au moins 3 heures, même si vous n'avez qu'un seul vol.

Tout vol annulé moins de 24h avant l'horaire

Un vol annulé par un client moins de 24 heures avant l'heure prévue est compté dans votre paie comme s'il avait eu lieu.

Entretien du simulateur

Lorsque vous avez une longue pause entre deux vols (plus de 60 minutes), le temps rémunéré au-delà de la première heure est du temps de travail consacré à l'entretien du simulateur : nettoyage de l'espace, vérification du matériel, etc. Si, après vérifications, ce temps n'est pas utilisé pour du travail, il pourrait être retiré de la paie. Ce temps est plafonné à 2 heures par semaine (voir partie 3).

Vos bonus

Bonus du capitaine — 300 \$ tous les 6 mois

Admissibilité :

- Minimum 30h de disponibilité par mois
- Remplir tous les formulaires de fin de quart
- Avoir de bons retours clients

Le bonus est accordé à la discrétion du siège. Aucun prorata pour les périodes incomplètes ou les objectifs non atteints.

Bonus de référencement — 150 \$/référencement

Si vous recommandez un nouvel instructeur :

- Minimum 3 mois d'activité de la recrue
- Minimum 30h de disponibilité par mois de la recrue
- Minimum 30h de disponibilité par mois de la personne qui a référé la recrue

2. Les pauses entre vos vols

Les pauses sont comptées uniquement entre deux vols. Le temps avant votre premier vol et après votre dernier vol de la journée n'est pas compté.

Moins de 30 minutes → Payée

Courte pause entre deux vols : elle est incluse dans votre paie.

30 à 60 minutes → Non payée

Considérée comme une pause repas.

Plus de 60 minutes → Partiellement payée

La première heure n'est pas payée. L'excédent est payé à partir de la 61^{ème} minute (plafonné à 2h/semaine). *Ce temps payé est un temps de travail, il est consacré à l'entretien du simulateur (voir partie 1).*

3. Ce qui n'est pas payé

Excédent de 2h par semaine dépassé

Le temps payé pour l'entretien lors des pauses longues est plafonné à 2 heures par semaine (du lundi au dimanche). Une fois ce plafond atteint, le reste des pauses longues de la semaine n'est plus payé.

Exemple : lundi vous avez une pause de 2h30 entre deux vols. La première heure n'est pas payée, il reste 1h30. Vous êtes payé 1h30 pour l'entretien. Mercredi, vous avez une autre pause longue de 1h30 : la première heure n'est pas payée, et le 30 minutes restant est payable. Les autres pauses longues (plus de 60 minutes) ne seront pas payées pour le reste de la semaine.

Temps hors plage horaire

Votre journée payée commence à votre premier vol et se termine à votre dernier vol. Tout ce qui est en dehors n'est pas compté.

Votre paie est calculée automatiquement à partir du calendrier Google. Vous n'avez rien à remplir. Si vous remarquez des erreurs ou des oublis sur le calendrier, envoyez un courriel à votre superviseur immédiatement, idéalement avant le calcul de la paie.

En cas de question, contactez Pénélope Robert-Cartier (penelope@aviasim.com ; 438-817-8064).